

# LE GUIDE CEP

AVEC LE FONGECIF, ENTREPRENEZ VOTRE VIE



## DOSSIER

### LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

06

## ACTUS

### LES DÉMARCHES EN LIGNE

04

## PORTRAIT

### UNE NOUVELLE VIE PROFESSIONNELLE

14



## CONSEILS

### NOS CONSEILS POUR RÉUSSIR

16



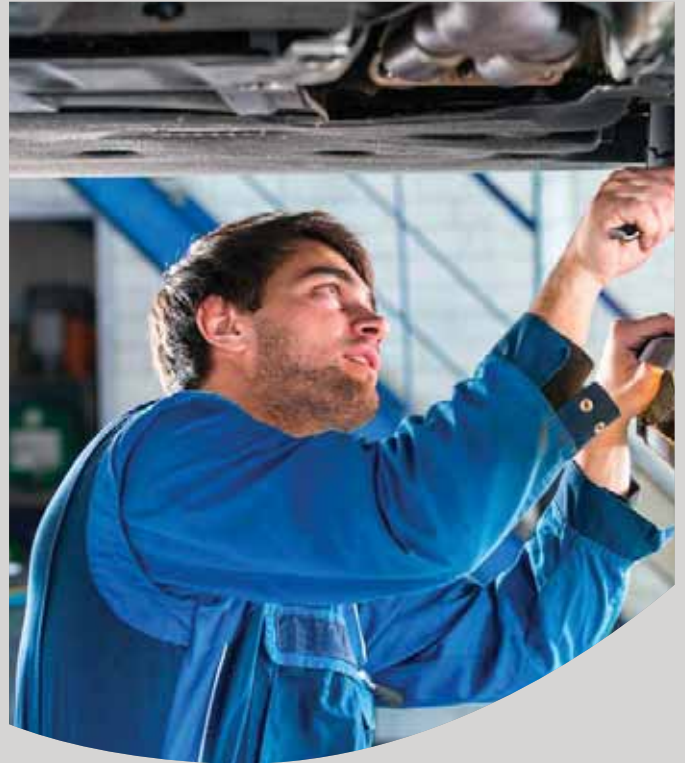
# CEP

PARCE QU'ÊTRE CONSEILLÉ  
POUR SON ÉVOLUTION  
PROFESSIONNELLE EST  
UN DROIT

**SALARIÉS ET DEMANDEURS  
D'EMPLOI, VOUS AVEZ Désormais :**  
un Compte Personnel de Formation  
(CPF) ainsi qu'un accès à un Conseil  
en Évolution Professionnelle (CEP)  
proposé par le Fongecif Île-de-France.

**VOUS POUVEZ CONTACTER  
OU RENCONTRER NOS CONSEILLERS**  
sur rendez-vous pour faire le point, évoluer,  
envisager une reconversion, changer de métier  
ou de secteur.

**VOUS DÉCOUVRIREZ PROBABLEMENT  
QUE VOUS AVEZ DES COMPÉTENCES À  
VALORISER et D'AUTRES À ACQUÉRIR.**  
Nous vous orienterons vers les métiers et  
les secteurs qui recrutent. Nous vous aiderons  
à réfléchir sur votre projet professionnel.



**DÈS VOTRE PREMIER CONTACT,  
NOUS SERONS À VOS CÔTÉS POUR  
RÉPONDRE À VOS QUESTIONS,**  
vous apporter tous les outils nécessaires pour  
construire avec vous votre avenir professionnel.

**LE CONSEIL EN ÉVOLUTION  
PROFESSIONNELLE ou CEP** proposé  
par les conseillers du Fongecif est un  
accompagnement gratuit et personnalisé.

**Nous vous garantissons  
confidentialité,  
neutralité et  
professionnalisme.**





## ÉDITO

Les parcours professionnels sont de plus en plus longs et de moins en moins linéaires. Tout actif doit se préparer à changer de métier ou faire évoluer ses compétences à un moment dans sa vie.

Comment changer de métier ? Faire le point ?  
Faire reconnaître ses compétences ? Trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée ?  
Ou encore créer son entreprise ?

Le Fongecif Île-de-France peut vous accompagner pour vous guider et vous aider à faire des choix.

Nos conseillers sont là pour qu'une idée, un rêve, une envie de changement deviennent un projet.

Si nous sommes connus pour financer un congé individuel de formation (CIF), une VAE, une formation hors temps de travail ou un bilan de compétences, nous sommes aussi désormais, l'organisme dédié au conseil en évolution professionnelle pour les salariés.

Ce service est gratuit, vous l'utilisez selon vos besoins.

Vous pouvez nous contacter pour vous informer et commencer à réfléchir à votre envie de changement. Vous souhaitez aller plus loin ? Nos conseillers peuvent mettre en place avec vous un plan d'actions pour construire un nouveau projet de vie.

Changer d'orientation, se reconverter, c'est toujours possible. Première étape : créer votre Espace personnel sur [www.fongecif-idf.fr](http://www.fongecif-idf.fr).

Vous aurez accès à une plateforme d'information sur les métiers, les dispositifs de formation, les formations. Vous pourrez entrer en contact avec un conseiller et prendre rendez-vous.

Avec votre motivation et nos expertises, entreprenez votre vie professionnelle.

Au plaisir de vous accueillir. ■

Laurent Nahon, Directeur général  
du Fongecif Île-de-France



## SOMMAIRE



### P.04 ACTUS

- Démarches en ligne
- Activer votre Compte Personnel de Formation (CPF)
- Comment savoir si vous dépendez du Fongecif ?
- Le site du [fongecif-idf.fr](http://fongecif-idf.fr)

### DOSSIER

LE CONSEIL  
EN ÉVOLUTION  
PROFESSIONNELLE

P.06

### P.13 CHIFFRES CLÉS

#### LE GUIDE CEP

Fongecif Île-de-France - Place Johann Strauss - 75010 Paris  
[www.fongecif-idf.fr](http://www.fongecif-idf.fr) / Conception, rédaction et réalisation : Éditions Stratégiques  
Crédit photos : Plainpicture/Cultura/Alys Tomlinson/Hero Images, Getty : Yuri Arcurs / Westend61, Corbis/Biederbick&Rumpf/Westend61, Shutterstock

### P.14 PORTRAIT

Une nouvelle vie  
professionnelle

### P.16 CONSEILS

Nos conseils  
pour réussir



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.

## RÉUNIONS ET ATELIERS DU FONGECIF

Le Fongecif Île-de-France propose de nouveaux services, à découvrir !

Vous vous posez des questions sur l'orientation à donner à votre carrière ?

Le Fongecif Île-de-France analyse votre demande pour vous orienter vers les services adaptés.

Des réunions d'information et des ateliers se tiennent chaque jour. Pour connaître dates et horaires, rendez-vous sur [www.fongecif-idf.fr](http://www.fongecif-idf.fr)



## QUELLES DÉMARCHES EN LIGNE AVEC LE FONGECIF ?



Notre site [www.fongecif-idf.fr](http://www.fongecif-idf.fr) donne accès à l'ensemble de l'information sur nos services, les démarches administratives à suivre et les dispositifs financés par le Fongecif (congé individuel de formation, VAE, bilan de compétences, formation hors temps de travail).

**L'accès aux services personnalisés en ligne est sécurisé et gratuit. Il vous suffit de créer votre Espace personnel.**

À partir de votre Espace personnel, vous pourrez suivre vos demandes et les étapes de votre dossier, communiquer avec un conseiller ou un gestionnaire, prendre un rendez-vous. En le mettant régulièrement à jour, nous pourrions mieux répondre à vos besoins.

Vos données personnelles sont protégées et confidentielles. Le Fongecif Île-de-France répond aux obligations de la loi informatique et libertés.



## ACTIVER VOTRE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le CPF a remplacé le DIF (Droit Individuel à la Formation). Il a été conçu pour inciter les salariés à prendre en main leur formation et pour faciliter une démarche d'apprentissage tout au long de la vie.**

Le CPF permet de capitaliser 24 heures de formation par an (voire plus selon les conventions collectives de certains secteurs). Les cinq premières années, les salariés cotisent 24 heures par an, puis, s'ils ne les ont pas utilisées, ils ne cotisent plus que 12 heures par an dans la limite de 150 heures.

Le compte personnel de formation est portable et suit le salarié tout au long de sa carrière.

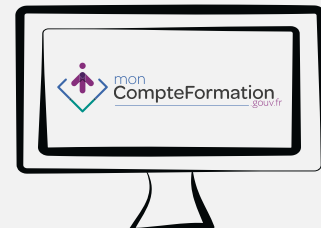
S'il quitte son entreprise, il part avec son compte et ses heures de formation.

Si le salarié devient demandeur d'emploi, il ne cumule plus d'heures sur son CPF, mais il peut toujours utiliser ses heures acquises.

Créer et gérer votre compte : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

Lors du premier accès et pour activer votre compte personnel de formation, votre identité sera vérifiée au moyen de :

- votre numéro de Sécurité sociale,
- votre civilité,
- votre prénom,
- votre nom de naissance.



## COMMENT SAVOIR SI VOUS DÉPENDEZ DU FONGECIF ?



**C'est le code NAF (ou APE), ou le n° SIRET de votre employeur qui détermine le rattachement au Fongecif.**

### Qu'est-ce que le code NAF (ou APE), où le trouver ?

Le code NAF (ou APE) permet d'identifier l'activité principale exercée par l'entreprise. Il est défini et attribué à la création de l'entreprise. Vous le trouverez sur votre bulletin de salaire.

### À quel Fongecif régional dois-je m'adresser ?

Le Fongecif dont vous dépendez est celui de la région où se trouve votre entreprise.



## LE SITE DU **fongecif-idf.fr**

**AVEC PLUS DE 2 MILLIONS DE CONNEXIONS ANNUELLES ET UNE MONTÉE EN PUISSANCE DE L'UTILISATION D'INTERNET À PARTIR DE MOTS-CLÉS TELS QUE RECONVERSION, FORMATION ET FINANCEMENTS, LE FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE DÉPLOIE UNE STRATÉGIE MULTICANALE AVEC UN NOUVEAU SITE INTERNET ET DES FONCTIONNALITÉS QUI RENFORCENT SES INTERACTIONS AVEC LES ACTIFS D'ÎLE-DE-FRANCE.**

### UN PARCOURS UTILISATEUR SIMPLIFIÉ

Le site en ligne depuis juin 2016 dans sa nouvelle version reste une source majeure d'informations sur les dispositifs d'évolution professionnelle et d'accompagnement.

Dès la création de son Espace personnel, l'internaute peut s'inscrire aux ateliers et réunions organisés à l'Espace conseil (Paris X<sup>e</sup>).

Des outils numériques d'accompagnement à distance ont été développés. Ainsi, la personne est en contact avec les conseillers du Fongecif qui peuvent l'accompagner y compris à distance dans son projet d'évolution professionnelle.

### UN ACCÈS RÉSERVÉ À UN ESPACE PERSONNEL

Depuis son Espace personnel, la personne accède aux informations utiles à sa réflexion. Elle peut également y trouver les dossiers de financement et le suivi de ses échanges avec le Fongecif.

Il est également possible de consulter l'état d'avancement de son dossier et d'envoyer un formulaire de contact avec la possibilité de joindre des pièces. ■



## NOS SERVICES EN LIGNE

- Créer votre Espace personnel et accéder à votre espace sécurisé.
- Télécharger des dossiers de demandes de financement pour le CIF, la VAE et la FHTT.
- S'inscrire aux ateliers et réunions d'information.
- Échanger des informations et des conseils en ligne.

Votre Espace personnel est consultable sur PC, mobile et tablette.

# CEP

Connu principalement pour le congé individuel de formation, le Fongecif est devenu un acteur-clé pour accompagner et conseiller les salariés dans leur évolution professionnelle. Le Fongecif est l'un des 5 opérateurs désignés pour délivrer le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP).

## LE CONS

# ÉVOLUTION PROFES

**L**e Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) est un service gratuit, accessible à tout actif (salarié, travailleur indépendant, artisan, apprentis, etc.) en poste (CDI ou CDD) ou en recherche d'emploi, quels que soient son âge, son secteur d'activité et sa qualification. Vous aurez accès à un accueil personnalisé et des rendez-vous réguliers selon vos besoins en dehors de l'entreprise et hors temps de travail.

### LE CEP, C'EST :

- une analyse de votre situation professionnelle,
- un accompagnement pour définir votre projet,
- un plan d'actions avec un conseiller.

À l'issue de l'entretien, un document de présentation sur les points clés de votre projet vous est remis. Il synthétise votre projet d'évolution professionnelle et la stratégie que vous avez déterminée avec votre conseiller (acquisition de nouvelles compétences, etc.). Vous disposez d'un plan d'actions pour réaliser votre projet (étapes, dispositifs de financement, prestations à mobiliser, etc.).

### UNE DÉMARCHE À VOTRE INITIATIVE

Vous faites vous-même les démarches et sans demander l'accord de votre employeur. Pour bénéficier d'un CEP, il vous suffit de prendre rendez-vous avec un conseiller d'un des organismes habilités, dont le Fongecif fait partie. Vous êtes en effet libre de solliciter ou non un conseil en évolution professionnelle et de choisir les modalités de l'accompagnement.



# EIL EN SIONNELLE



## VOS DÉMARCHES

Créer votre compte pour accéder à votre Espace personnel afin de bénéficier de nos services sur

[www.fongecif-idf.fr](http://www.fongecif-idf.fr)

ou contactez-nous au

**01 44 10 58 58**



Le conseiller :  
votre  
interlocuteur  
privilegié



Si vous êtes en poste, le CEP doit se dérouler en dehors du temps de travail.

### UN DROIT POUR FAIRE LE POINT SUR SA SITUATION PROFESSIONNELLE

Le CEP vous aide à clarifier votre situation professionnelle, à comprendre votre environnement économique ainsi qu'à vous repérer dans l'offre de formations et des qualifications métiers et des dispositifs.

Plus précisément, le CEP est à utiliser quand on a :

- besoin de faire le point sur son parcours et ses perspectives professionnelles,
- un projet d'évolution professionnelle (mobilité interne/externe) tout en prenant en compte les besoins du marché du travail actuels ou futurs,
- une attente en termes de formation et de financement,
- à acquérir ou renforcer ses compétences.

### UN PROJET D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE N'EST PAS FORCÉMENT UNE FORMATION

Le CEP est un moyen de prendre du recul et d'échanger avec un conseiller afin de réfléchir sur votre évolution professionnelle.

Vous pouvez ainsi évaluer la faisabilité ou non de votre souhait de changer de secteur ou de métier.

Vous pouvez aussi obtenir des informations sur les débouchés et le marché de l'emploi.

Lors d'un CEP, vous pouvez, avec l'aide de votre conseiller, mobiliser d'autres prestations pour avoir accès à une aide à la création d'entreprise ou réaliser un bilan de compétences par exemple.

### LE CONSEILLER EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Professionnel du conseil et de l'accompagnement, il est votre référent tout au long de votre démarche, il vous accompagne pour concrétiser votre projet.

Il va identifier vos atouts, vous conseiller dans l'élaboration de votre parcours de réorientation et de reconversion, identifier avec vous des organismes (organismes de formation, centres de bilans de compétences, etc.) et les dispositifs de financement. ■







## TROIS ÉTAPES DANS LE CONSEIL



**LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE SE COMPOSE DE TROIS ÉTAPES INDÉPENDANTES LES UNES DES AUTRES. VOUS UTILISEZ CES 3 ÉTAPES DU CEP À VOTRE RYTHME ET DANS L'ORDRE QUE VOUS SOUHAITEZ. IL N'EXISTE PAS DE « PARCOURS TYPE ».**

**V**ous pouvez très bien accéder directement à la 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> étape, ou vous en tenir à une recherche d'informations.

### 1<sup>re</sup> étape

#### **UN ACCUEIL INDIVIDUALISÉ**

Cet accueil doit permettre d'analyser votre situation professionnelle, de décider de la poursuite ou non des démarches.

### 2<sup>e</sup> étape

#### **UN CONSEIL PERSONNALISÉ**

Le conseil personnalisé permet de formaliser votre projet d'évolution professionnelle avec une stratégie (comment s'y prendre). À partir de cette seconde étape, vous êtes suivi par le conseiller qui sera votre interlocuteur jusqu'à la fin de vos démarches.

**Vous aurez à vos côtés un conseiller pour vous aider dans votre réflexion, vos démarches administratives et financières.**

### 3<sup>e</sup> étape

#### **UN ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

L'accompagnement à la mise en œuvre du projet signifie l'élaboration d'un plan d'actions et un soutien global à la réalisation de votre projet. (formalisation, choix de l'organisme de formation et recherche de financements...)

Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes se concluent par un document qui vous est remis et qui récapitule les services utilisés, la description de votre projet d'évolution professionnelle, la stratégie envisagée pour le mettre en œuvre et un plan d'actions.

Cette synthèse peut être utilisée, si vous le souhaitez, dans le cadre de votre entretien professionnel pour préciser, par exemple, auprès de votre employeur vos projets d'évolution dans ou hors de l'entreprise. ■

## **UN CEP ATTACHÉ À LA PERSONNE TOUT AU LONG DE SA VIE ACTIVE**

Tout actif peut bénéficier, à titre gratuit, d'un Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) jusqu'à son départ en retraite, quels que soient son âge, son secteur d'activité, son statut et sa qualification.


## **UN CONSEIL PERSONNALISÉ**

Les services du conseil en évolution professionnelle sont individualisés et adaptés à vos contraintes d'organisation. Des réunions et ateliers peuvent aussi se tenir en groupe. De même, si les services du CEP sont délivrés en face-à-face, lorsque la situation l'exige, le conseil en évolution professionnelle peut être délivré à distance.

## **LE CEP POUR QUI ?**

- Les salariés à temps complet ou partiel,
- Les demandeurs d'emploi, apprentis,
- Les stagiaires rémunérés,
- Les bénévoles de structure associative...

**Le salarié a une garantie de confidentialité sur les informations qu'il communique au conseiller ainsi que sur la démarche en elle-même.**



Un soutien, une écoute et un accompagnement

## LE RÔLE DU CONSEILLER

**LES CONSEILLERS DU FONGECIF SONT DES SPÉCIALISTES DU MARCHÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION. ILS INFORMENT SUR LES MÉTIERS, LES FORMATIONS, LES DIPLÔMES ET LES FINANCEMENTS.**

**V**ous êtes en co-construction de votre projet avec un conseiller qui vous apporte un appui vous permettant de faire des choix professionnels éclairés et autonomes.

Il va vous guider dans les dispositifs existants et vous donner toutes les clefs de compréhension afin de décider par vous-même de votre orientation.

Il va vous aider à identifier vos compétences, les qualifications à faire reconnaître, à acquérir ou à développer. Il est à votre écoute et ne décidera pas à votre place.

**Le CEP est avant tout une démarche de réflexion personnelle sur son avenir professionnel.**

Le conseiller vous aide à prendre du recul sur votre parcours et votre situation professionnelle, à formaliser et à concrétiser un projet.

Le conseiller vous propose entre autres une assistance à la construction d'un parcours de formation et à son montage financier. Il va vous donner accès à des informations sur l'emploi (observatoires, diagnostics territoriaux...), sur les tendances socio-économiques et les secteurs qui recrutent ainsi que les métiers en rapport.

Le conseiller évalue avec vous la faisabilité de votre projet. Il est capable :

- d'identifier vos atouts, vos motivations et vos capacités d'adaptation,
- de poser vos objectifs et d'ajuster avec vous une stratégie d'évolution qui peut passer ou pas par une formation,
- de vous conseiller dans votre démarche,
- de vous aider à capitaliser sur l'expérience de la conduite de projet,
- de trouver des solutions en cas de difficultés (formation et financements),
- de mettre concrètement en place les étapes de votre projet. ■



**Demandeurs d'emploi :**  
contactez votre  
conseiller à Pôle  
emploi.

## DEMANDEURS D'EMPLOI, UN APPUI SUPPLÉMENTAIRE

**VOUS ÊTES DEMANDEUR  
D'EMPLOI, PÔLE EMPLOI  
PEUT VOUS PROPOSER UN  
CONSEIL EN ÉVOLUTION  
PROFESSIONNELLE.  
VOUS AVEZ TERMINÉ  
UN CDD, PRENEZ  
RENDEZ-VOUS AVEC  
LE FONGECIF.**

### CONTINUITÉ DU PARCOURS

Un salarié qui a commencé un CEP avec le Fongecif et qui devient demandeur d'emploi au cours de l'accompagnement, continue son parcours avec le Fongecif.

Lorsqu'un demandeur d'emploi souhaite construire, ajuster ou revoir son projet professionnel, il peut solliciter aussi un conseil en évolution professionnelle.

Ainsi, en fonction de son projet ou de ses besoins, le demandeur d'emploi pourra être accompagné par un conseiller à l'emploi ou un psychologue du travail de Pôle emploi. Ensemble, ils travailleront à l'élaboration du projet professionnel ou bien à l'adaptation de ses compétences au marché du travail. Pôle emploi propose systématiquement un accueil individualisé (CEP de niveau 1) à toute personne souhaitant en bénéficier au même titre que d'autres opérateurs agréés.

En revanche, Pôle emploi délivre un CEP niveau 2 et/ou 3, uniquement aux demandeurs d'emploi inscrits et qui motivent leur demande. Au regard de l'autonomie du demandeur d'emploi et de sa capacité à travailler de lui-même son projet, la modalité d'accompagnement est définie ou actualisée avec le conseiller de Pôle emploi. Le conseiller délivre un CEP aux demandeurs d'emploi qu'il accompagne et il est le référent du demandeur d'emploi du début jusqu'à la fin du CEP.

Par ailleurs, lorsque le conseiller estime que le travail de CEP nécessite une expertise plus spécialisée, c'est un psychologue du travail qui réalisera le conseil en évolution professionnelle. ■

### Handicap et conseil en évolution professionnelle



Le Cap emploi de votre région est votre interlocuteur pour solliciter un CEP. Opérateur désigné au même titre que le Fongecif, Cap emploi, s'adresse aux personnes reconnues handicapées, inscrites ou non à Pôle emploi, ayant besoin d'un accompagnement spécialisé, compte tenu de leur handicap.

Les conseillers de Cap Emploi vous accompagnent. Suivant vos besoins, ils peuvent faire appel à des prestataires (centre de bilan, organisme de formation...) référencés par l'Agefiph.

**capemploi**  
ressources handicap

## LOI ET RÉGLEMENTATION



**LA LOI DU 5 MARS 2014 RELATIVE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE, ISSUE DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU 14 DÉCEMBRE 2013, A POUR OBJECTIF DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES. PARMIS LES NOUVEAUTÉS FIGURE LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE, QUI PLACE LA PERSONNE AU CŒUR DU DISPOSITIF DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.**

**L'**instauration du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) est une des mesures phare de la réforme de la formation professionnelle.

### LA PERSONNE AU CŒUR DU DISPOSITIF

Chaque salarié devient acteur de l'évolution de ses compétences. Pour le guider dans cette évolution, il peut à tout moment se faire accompagner par un opérateur du conseil en évolution professionnelle dont le Fongecif.

**Pour en savoir plus sur [legifrance.fr](http://legifrance.fr) :**

L'article 22 de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 a créé le CEP.

**Le contenu du CEP est défini par l'arrêté du 16 juillet 2014. ■**



## LE FONGECIF

**LE FONGECIF EST LA PLATEFORME D'INFORMATION ET DE CONSEIL DES SALARIÉS. L'ACCUEIL EST PERSONNALISÉ : PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC UN CONSEILLER ET CONSULTEZ [www.fongecif-idf.fr](http://www.fongecif-idf.fr)**



Le conseiller informe aussi sur le contexte économique, les débouchés et sur les métiers qui recrutent.

Les bénéficiaires du Fongecif sont à plus de 80 % des techniciens et des ouvriers : il joue donc un rôle dans la promotion sociale en facilitant l'accès à la formation qualifiante par des services d'information et en étant un lieu de ressources sur la formation et l'emploi.

**Dans le cadre du CEP**, le Fongecif s'adresse à tout actif. Il est au service de votre projet avec une offre de services qui repose sur le conseil en évolution professionnelle. Il peut aussi vous aider à mobiliser vos heures de formation acquises par l'intermédiaire de votre Compte Personnel de formation (CPF).

Vous pouvez faire une demande de financement pour un bilan de compétences, une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou d'une formation dans le cadre d'un congé individuel de formation ou de la formation hors temps de travail. Les conseillers vous précisent les conditions et les priorités propres à chaque dispositif.

Vous bénéficiez d'une écoute en toute confidentialité.

Attention, le financement n'est pas automatique. La décision est prise en commissions paritaires d'après la qualité de votre dossier, les priorités données et selon les budgets disponibles.

La réforme de la formation professionnelle de mars 2014 renforce le rôle d'accompagnement du Fongecif qui reste toujours une ressource à privilégier pour choisir sa formation et identifier des financements. ■

**P**lus de 300 000 personnes ont été accompagnées par le Fongecif Île-de-France et 15 400 ont bénéficié d'un financement en 2015. Le Fongecif prend en charge le financement du congé individuel de formation mais il est aussi et surtout impliqué dans le conseil et l'accompagnement des salariés.

Avec le Fongecif, vous construisez un projet professionnel réalisable. Ses conseillers vous guident, vous soutiennent, répondent à vos questions, et vous apportent des méthodes.

#### **QUI A ACCÈS AU FONGECIF ?**

**En tant que financeur**, le Fongecif s'adresse en priorité aux personnes les moins diplômées et les plus éloignées de la formation.

# 2015

## LES CHIFFRES CLÉS

# 300 000

personnes accompagnées.

# 142 000

entretiens avec un interlocuteur dédié.

# 83 000

visiteurs à l'Espace conseil

# + 50 000

conseils en évolution professionnelle délivrés.

# 15 000

bénéficiaires de financements.

source : Fongecif Île-de-France, 2016

JEAN-MARC, 39 ANS, A TRAVAILLÉ PLUS DE 15 ANS DANS LE BÂTIMENT. AVEC SON CONSEILLER DU FONGECIF, IL A CERNÉ EN QUELQUES MOIS CE QUI POURRAIT ÊTRE UNE NOUVELLE VIE PROFESSIONNELLE EN ANALYSANT À LA FOIS SES COMPÉTENCES ACQUISES EN 15 ANS ET SON ENGAGEMENT ASSOCIATIF.



# Jean - Marc

### Quel a été votre parcours professionnel ?

Quand j'ai commencé à travailler dans le bâtiment, je n'avais pas d'idée précise de ce que je voulais vraiment faire. Le plus important c'était de travailler et d'assurer le quotidien pour ma femme et mon fils. J'ai passé pas mal de certifications obligatoires pour exercer sur les chantiers. Quand la situation économique a fait que mon entreprise a eu moins de chantiers, je me suis dit que je n'allais pas attendre d'être au chômage pour réagir.

### Qu'avez-vous trouvé au Fongecif ?

J'ai commencé à me renseigner sur Internet un peu comme tout le monde pour voir ce qu'il y avait comme emploi près de chez moi en Seine-et-Marne. Et j'ai trouvé une annonce pour faire du transport dans une ville à côté de chez moi. J'ai découvert qu'il y avait beaucoup d'offres. Le problème était de passer le permis, et ça c'était impossible pour moi de démissionner ou de demander une formation à mon employeur. Trop compliqué.

**Ce conseil m'a permis de mieux cerner mes envies et j'ai pu m'engager avec motivation dans une nouvelle étape de ma vie**

### Comment avez-vous découvert le Fongecif ?

Je ne savais pas trop où trouver de l'information, on m'a parlé du Fongecif, et j'ai été très étonné d'être reçu très simplement, et surtout que le conseiller me pose des questions assez précises et encourageantes pour me dire que je pouvais peut-être faire autre chose. C'était en fait un premier rendez-vous mais par téléphone où un conseiller a fait un point sur tout ce que j'avais fait, mes diplômes, mes emplois.

Puis j'ai pris un second rendez-vous et c'est là que je suis allé plus loin avec le conseiller pour mieux cerner ce qu'il y avait comme possibilités et surtout comme moyens pour me former.

J'ai aussi assisté à plusieurs réunions collectives où on nous a présenté les différents financements possibles pour une formation et comment trouver les secteurs qui recrutent dans la région.

Je dois dire que cette réunion a été très importante car j'ai pu avoir beaucoup d'informations et des réponses.

Les personnes qui étaient avec moi à cette réunion avaient les mêmes préoccupations : on se posait tous déjà la question de savoir comment faire pour se former sans trop perdre financièrement.

### Quelles sont les démarches et les actions que vous avez menées ?

Avec le conseiller qui m'accompagne, on a fait le point sur mes compétences, et j'ai gagné en confiance. J'ai pris du recul aussi sur ce qui pouvait vraiment me correspondre. Je me suis rendu compte que je savais diriger des équipes mais que je ne l'avais jamais vraiment mis en avant dans mon entreprise. Dans un deuxième atelier, j'ai travaillé sur mes atouts, et oui j'en avais. Je m'occupe de l'association d'athlétisme qui organise toutes les courses de fond de mon département et pour tous les âges. Tout ce travail mis bout à bout fait qu'aujourd'hui, je commence à envisager la suite de ma vie professionnelle autrement. Je m'autorise à envisager d'autres métiers. Même si je ne vais pas devenir moniteur sportif, j'ai compris que cet univers m'attirait beaucoup et que diriger une salle de sport me plairait énormément.

Je suis en train de voir s'il existe des formations qui me correspondent.

Et je vais rencontrer des responsables de salles de sport pour mieux comprendre les exigences attendues pour ce poste.

Je passerai ensuite au choix du financement avec un conseiller du Fongecif. ■

## NOS CONSEILS POUR RÉUSSIR

**LES NOUVELLES TECHNIQUES, LES ÉVOLUTIONS DANS VOTRE MÉTIER, LES CHANGEMENTS DANS VOTRE ENTREPRISE : IL Y A TOUJOURS UNE BONNE RAISON POUR DEMANDER UN CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE.**

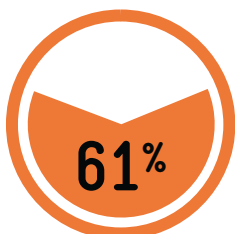


**QUELLE QU'É SOIT VOTRE SITUATION, VOUS AVEZ À VOTRE DISPOSITION UN DISPOSITIF COMPLET POUR VOUS PERMETTRE DE FAIRE VOS CHOIX.**



Les **Fongecif** sont des lieux d'information, d'orientation et d'accompagnement pour tout salarié qui a la volonté de changer le cours de sa vie professionnelle.

## CHANGER D'EMPLOI



61% \* des salariés du secteur privé déclarent vouloir changer d'emploi dans les deux ans à venir.



Ils sont 10 % réellement à occuper un autre emploi tous les ans.

\*Source : COE, Conseil d'Orientation pour l'Emploi



## FAIRE LE POINT SUR SA SITUATION PROFESSIONNELLE

**V**ous avez envie de changer ? De vous reconverter ? Ou de vous repositionner sur le marché du travail ? Commencer par faire le point sur vos envies et vos besoins. Ayez en tête les différents éléments qui vous aideront à envisager les choses sereinement.

### ANALYSER VOS ATTENTES, CONNAÎTRE VOS ACQUIS, DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES

Faire le point sur votre situation personnelle est une étape clef dans la réflexion sur votre projet. Cela vous permet de mesurer le chemin à parcourir, d'identifier les possibilités qui s'offrent à vous.



Quelques questions peuvent déjà se poser :

- Qu'est-ce qui vous pousse au changement ?
- Quelles sont vos contraintes ?
- Quels sont vos objectifs à court, moyen ou long terme ?
- Voulez-vous rester dans votre secteur d'activité ou en changer ?
- Quels sont vos points forts et vos atouts ?

### DEMANDEZ À ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR UN CONSEILLER

Mettez toutes les chances de votre côté avec un conseiller du Fongecif.

Que vous ayez envie d'être aidé(e) pour réfléchir ou que vous ayez besoin d'évaluer la faisabilité de votre projet, n'hésitez pas à vous faire accompagner.

Le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) vous permet de solliciter gratuitement des services en lien avec votre évolution professionnelle. ■



## PRENDRE LE TEMPS

**D**écider de changer de métier ou d'obtenir un diplôme via une formation ne peut se concrétiser qu'en réfléchissant à sa situation professionnelle.

Le conseil en évolution professionnelle proposé à tout salarié par le Fongecif est l'un des services qui peuvent vous permettre de faire un point précis et de manière rigoureuse sur vos envies, et les dispositifs que vous pourriez utiliser pour évoluer ou vous réorienter.

**Bénéficier d'un conseil en évolution professionnelle** est à votre seule initiative. Il s'obtient en prenant contact avec le Fongecif.

Le premier rendez-vous en face-à-face ou par téléphone vous donne accès à un premier niveau d'informations.

Vous pouvez déjà mieux cerner vos besoins : avez-vous besoin d'un bilan de compétences ? Ou avez-vous déjà en tête un projet plus précis (changer de métier, créer votre entreprise) ?

→ Votre démarche est bien sûre anonyme et confidentielle.

**Le conseil en évolution professionnelle a l'avantage d'être souple, flexible et de s'adapter à votre progression et à votre réflexion.**

Vous devez compter entre 4 à 6 mois minimum pour préparer un projet de congé individuel de formation ; 2 à 3 mois pour un bilan de compétences ou encore une VAE.

Le conseil en évolution professionnelle vous donne le temps de la réflexion et de l'organisation. ■



**L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL A ÉTÉ CRÉÉ DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN 2014.**

**CETTE RÉFORME A POUR AMBITION DE PLACER LE SALARIÉ AU CŒUR DES DISPOSITIFS DE FORMATION.**



À l'issue de chaque entretien, un document écrit retrace les perspectives envisagées pour le salarié en termes de formation, de VAE, de progression...

Le conseil en évolution professionnelle peut être utile dans cette démarche en posant cette réflexion d'une possible évolution.



## LE CEP, C'EST FAIRE DES CHOIX

**P**arler de son projet avec un conseiller, c'est avoir un regard extérieur sur celui-ci. Cet effet miroir permet de prendre de la distance et donnera un nouveau souffle à vos démarches.

Il existe 3 étapes dans un CEP : ce ne sont pas des niveaux à franchir, mais des services que vous mobilisez selon l'état d'avancement de votre projet.

La gamme des prestations gratuites, est accessible à tous indépendamment de votre âge, de votre secteur d'activité ou statut et de vos qualifications.

### FAIRE DES CHOIX

Le conseiller est là pour vous aider dans votre orientation : un bilan de compétences, une formation hors ou sur le temps de travail, une validation de vos acquis de l'expérience. ■



## L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL, LE BON MOMENT POUR PARLER D'AVENIR

**LE CEP VOUS DONNE DES SYNTHÈSES, DES DIAGNOSTICS QUE VOUS POURREZ UTILISER LORS DE VOTRE ENTRETIEN PROFESSIONNEL.**

**T**ous les deux ans, votre entreprise doit réaliser un entretien professionnel pour étudier les perspectives d'évolution de chacun de ses salariés.

Cet entretien est à déconnecter de l'entretien annuel d'évaluation.

Il s'agit d'un moment de discussion et d'échange pour préparer l'avenir. Il permet d'évaluer les attentes et besoins du salarié et de préparer le plan de formation de l'entreprise après avoir consolidé l'ensemble des demandes.

Plus qu'une obligation, l'entretien professionnel est un moment d'écoute pour le salarié qui doit être acteur de sa propre évolution et être informé des services ou outils qui peuvent l'aider à avancer.

C'est un moment clef de la relation entre l'entreprise et ses salariés.

Si un projet d'un salarié ne peut être soutenu en interne, l'entreprise peut l'inciter à se rapprocher du Fongecif pour accéder à ce service gratuit d'accompagnement qu'est le conseil en évolution professionnelle.

Parallèlement vous pouvez prendre l'initiative de rencontrer un conseiller au Fongecif pour préparer cet entretien. ■

# CEP

ÉVOLUER,  
SE RÉORIENTER,  
SE RECONVERTIR

**CRÉEZ** VOTRE ESPACE PERSONNEL  
SUR [www.fongecif-idf.fr](http://www.fongecif-idf.fr)

- Pour être conseillé en ligne sur votre évolution professionnelle
- Pour trouver des informations sur les métiers, les formations et les services proposés par le Fongecif Île-de-France
- Pour vous inscrire à un atelier collectif
- Pour suivre l'avancement de votre dossier
- Pour envoyer un message à nos conseillers et prendre rendez-vous



## QU'ATTENDRE D'UN CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE ?

- Des rendez-vous réguliers à votre rythme et selon vos besoins.
- Des conseils adaptés à votre projet sans jugement et en toute neutralité.
- Des informations sur les secteurs et les métiers qui recrutent en Île-de-France.
- Les formations et les organismes de formation pour renforcer ou acquérir des compétences, obtenir un diplôme reconnu.
- Découvrir tous les dispositifs (congé individuel de formation, validation des acquis de l'expérience, bilan de compétences, formation hors temps de travail, etc.).
- Un accompagnement pour identifier les financements adaptés à votre projet quel qu'il soit (formation, création d'entreprise, bilan de compétences, VAE).
- Des ateliers et des réunions en collectif.
- Un accompagnement pour vous aider à construire votre projet.
- Un plan d'actions pour préparer votre projet : rencontre avec des professionnels, rédaction de la présentation de votre projet, etc.
- Des synthèses de vos échanges qui peuvent être utiles pour préparer votre entretien professionnel au sein de votre entreprise.



## LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE CE N'EST PAS AUTOMATIQUEMENT

- une orientation vers une formation car d'autres solutions sont peut-être adaptées à votre projet,
- un financement pour votre projet : le Fongecif cible des publics prioritaires et dispose d'un budget annuel l'obligeant à faire des choix sur les dossiers.

Le CEP, ce sont **11 services distincts** pour faciliter l'autonomie dans les démarches et dans la réflexion. Le projet est co-construit entre le conseiller et le salarié.

# LE CONGÉ INDIVIDUEL FORMATION CDI CIF-CDI

## AVEC LE FONGECIF, ENTREPRENEZ VOTRE VIE

### Fongecif en ligne

Créer votre compte pour accéder à votre Espace personnel sur

[www.fongecif-idf.fr](http://www.fongecif-idf.fr)

Vous pourrez entre autre faire un diagnostic, faciliter vos démarches, accéder à nos services.

### Fongecif

Contactez et rencontrez un conseiller

Nous contacter pour une information, un conseil ou pour prendre rendez-vous en appelant au :

**01 44 10 58 58**

du lundi au vendredi.

**Vous avez pris rendez-vous ?**

#### Notre adresse

Espace conseil  
du Fongecif Île-de-France  
Place Johann Strauss - 75010 Paris.

#### Métro

République - Jacques Bonsergent  
ou Strasbourg Saint-Denis.

#### Bus

Lignes 20, 56 et 65.

